



Un mois de mai actif et engagé avec le SNUipp-FSU !

**1er Mai, GREVE le JEUDI 9,
Pique Nique revendicatif le Samedi 11 à 11h
au Théâtre de Verdure à Nice (côté mer),
Manif Nationale le 18**

**Inscrivez vous pour la manif du 18 mai à Paris .
Réponse par mail (snu06@snuipp.fr)**

**Participez au financement du déplacement en abondant
la cagnotte .**



La Cagnotte solidaire est ICI



Cliquez ici pour adhérer en ligne

Téléchargez le bulletin d'adhésion ici

2018-2019 - Lettre du SNUipp-FSU n°76

Sommaire : 1er mai, Grève 9 mai, Audience IA, Mouvement, Annonces école, hors classe, retraite



Le 1er mai 2019, ensemble, résolu-es et engagé-es !

Le 1er mai est une journée d'action et de mobilisation internationale pour les droits des travailleur-se-s, le progrès social, la paix et la solidarité.

Dans la continuité des nombreuses luttes menées, il s'agit de poursuivre et amplifier les batailles pour que les urgences sociales et climatiques soient enfin prises en compte par le gouvernement et le patronat.

Lire la suite

Départ 10h30 devant la Gare Thiers à NICE.

Défilé jusqu'à la place Garibaldi.



On ne marche pas ! On défile

Grève le JEUDI 9 mai avec l'ensemble des fonctionnaires et manifestation nationale le 18 mai, les enseignantes et les enseignants des écoles vont une nouvelle fois se mobiliser pour revendiquer l'abandon des projets de loi « école de la confiance » et de « transformation de la Fonction publique ».

Le 9 mai, avec l'ensemble des syndicats de fonctionnaires, le SNUipp-FSU appelle donc les PE à se mettre en grève pour dire non à la réforme de la Fonction publique et exiger l'abandon du projet de loi Blanquer. Une exigence qui sera au cœur de la manifestation nationale du 18 mai à Paris pour hausser encore le niveau de la contestation.

LIRE LA SUITE

Déclaration d'intention de grève à faire AVANT le LUNDI 6 Mai ICI



Elle s'est tenue Vendredi 26 avril - A l'ordre du jour

- **Mouvement**

L'IA n'a toujours pas reçu le logiciel de calcul des barèmes. Les vœux ne peuvent donc être traités (priorités, bonifs...). L'envoi des AR est de nouveau retardé.

La CAPD est reculée au 6 juin.

A ce jour des IA qui ont pu tester ce logiciel font état de vœux larges pas ordonnés et d'erreurs aléatoires. Bref cela s'annonce mal.

Concernant la tenue des groupes de travail (vérification des barèmes, priorité médicale...) l'IA s'est, dans un premier temps, montré réticent sur leur tenue faisant état d'un temps contraint pour les services. Puis il a indiqué que seuls les agents faisant remonter des erreurs seraient examinés !

Devant notre insistance il a concédé que ce que nous décèlerions comme erreur serait traité.

Concernant la possibilité de coefficienter l'AGS c'est ok sur le principe mais pour l'an prochain.

En cause la sortie de la circulaire mouvement antérieure à l'info du ministère.

Concernant la prise en compte des affectations à TP pour les zones rurales et REP/REP+ : c'est toujours non car traitement manuel par les services.

Par contre ce sera possible pour les TRS à TD.

Un certain nombre de questions posées par le SNUipp-FSU sur le mouvement sont en attente de réponse à cause de la non-livraison de l'outil.

- Hors classe

Nous avons à nouveau demandé la prise en compte de l'AGS totale (instits + PE) comme premier discriminant lors du passage à la hors classe.

Refus de l'IA au motif que les anciens instituteurs peuvent partir à la retraite avant les PE.

Argument fumeux et non recevable.

Nous avons écrit à nouveau un courrier à l'IA (cf plus bas).

A noter que le dernier discriminant du barème ne sera plus l'ordre alphabétique du nom mais l'âge comme pour le mouvement.

- Temps partiel

Le SNUipp-FSU a vivement contesté les nouveaux critères (non discutés en CAPD) des refus potentiels (3 ans de l'enfant en cours d'année, refus l'an dernier, modifié en accord suite à la CAPD "recours" mais de nouveau considéré comme une première demande cette année...). **Nous le redirons en CAPD et accompagnerons et défendrons les collègues qui se verraient opposer un refus.**

Un chantier devrait s'ouvrir l'an prochain à notre demande sur les critères.

- Pression sur les collègues en Cp et CE1 en Rep et REP+

nous avons dénoncé les injonctions et les pressions permanentes exercées sur nos collègues. L'IA reconnaît cet état de fait dû à la fameuse commande du ministère " 100 % de réussite ». **Le SNUipp-FSU a dénoncé l'installation de ce climat anxigène et peu propice à un travail serein.**

L'IA va envoyer une note aux écoles concernées sur les attendus de l'administration.



Mouvement 2019 les dysfonctionnements se poursuivent...

Après avoir imposé des modifications de taille dans le mouvement pour l'ensemble des départements, les dysfonctionnements s'enchaînent.

Sans tenir compte des particularités de chaque département et des barèmes appliqués jusqu'alors, le Ministère impose "sa manière de faire" sans aucun recul ni préparation !

L'école de la confiance ...

Les accusés de réception du mouvement devaient arriver dans les boîtes lprof le 19/04...mais n'y ont pas été et n'y sont toujours pas !

Encore un dysfonctionnement du logiciel : une partie du module qui permet de les éditer n'a pas encore été livrée et ne devait pas l'être avant les 23 et 25 avril.

DONC pas d'accusé de réception d'ici là... Sachant aussi que les services de l'IA doivent aussi procéder à des vérifications avant l'envoi aux collègues.

Les groupes de travail devant vérifier les barèmes et accusés de réception sont aussi décalés... A suivre pour les dates.

Dans cette période qui s'annonce à nouveau difficile vous pourrez compter sur l'engagement maximal des élu-es du SNUipp-FSU à vos côtés.

L'amateurisme et l'incompétence de ce Ministère sont sans limites...faisant fi des personnels et les écoles.

Nous l'avons redit et à nouveau dénoncé tout cela lors de l'audience auprès de l'IA Vendredi 26 avril.

Nous sommes aussi ré intervenus avec force et détermination concernant la prise en compte des bonifications REP/REP + et "zone rurale" y compris pour les collègues exerçant à titre provisoire: nous avons rappelé la "rupture de contrat" pour les collègues déjà souvent impactés aussi par la suppression des points d'éloignement.

Malgré nos demandes répétées, refus de l'IA au motif que ces saisies doivent être faites manuellement par les services (car non prévu par le logiciel qui ne prend en compte que les affectations à TD) entraînant une trop grosse charge de travail dans le contexte actuel de retard généralisé. Si nous ne mésestimons pas le travail en cours pour les services de l'IA, la prise en compte aurait été un signe important pour les collègues. Nous l'avons fortement regretté et le redirons à l'occasion de la CAPD.

- A noter que les collègues TRS à TD pourront bénéficier des bonifs REP/REP + ou rural s'ils remplissent la durée requise.

VENDREDI 26 avril au soir,

Impossibilité toujours pour les services de l'IA d'éditer les accusés de réception du fait de la non réception du logiciel ministériel (qui devrait arriver la semaine à venir...) ... et impossibilité aussi du coup de vérifier quoi que ce soit...

1409 participant-es cette année

La CAPD de la 1ère phase du mouvement, prévue le 28 mai, est reportée au 6 JUIN

QU'ENVOYEZ au SNUipp-FSU 06 ?

- Si ce n'est déjà fait, la fiche de suivi syndical pour nous permettre de vérifier le barème de chacun-e ! **ICI**

- l'accusé de réception du mouvement + fiche bonifications (quand il arrivera dans les boîtes mail professionnelles - A renvoyer à l'IA à : mouvement1degre06@ac-nice.fr



Des annonces pour l'école : oui, mais comment ?

Sous la pression des mobilisations enseignantes qui enflent depuis plusieurs semaines contre une loi Blanquer qui va accroître les inégalités sans apporter de vraies réponses aux urgences de l'école, le président de la République a multiplié les annonces à l'occasion de sa conférence de presse.

[Lire la suite](#)



Une dotation en hausse pour 2019 : 483 possibilités pour l'académie contre 418 l'an dernier !

Conformément aux engagements pris par le ministère, le ratio pro/pro des PE passe nationalement de 13,2 % en 2018 à 15,1 % en 2019, soit une augmentation du nombre de promu-es de 1 945. Ce ratio passera à 17% en 2020, il sera alors identique à celui du second degré.

Contrairement à la campagne menée par un syndicat qui prévoyait une baisse du nombre de promu-es, les engagements du ministère négociés avec le SNUipp-FSU dans le cadre des discussions sur PPCR ont été tenus. Le nombre de promu-es à la HC aura augmenté de 315 en 2017, de 1 945 en 2018 et devrait progresser d'environ 1 850 en 2020 (sous réserve de l'évolution du nombre de promouvables).

Par ailleurs dans le cadre des discussions préalables à la publication de la note de service "hors classe", Le SNUipp-FSU a obtenu :

- que **la situation des personnels en fin de carrière fasse l'objet d'une attention particulière** (situation des ex instits partant prochainement à la retraite) ;
- que **les critères de départage soient décidés en CAPD.**

Cela pourrait permettre que l'AGS soit le premier critère de départage à barème égal. Voir plus haut audience IA.

Nous continuons à revendiquer la prise en compte de l'Ags totale comme premier élément de barème.



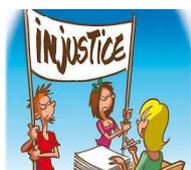
**COURRIER
À l'IA**

BAREME HORS-CLASSE

Le SNUipp-FSU s'adresse à nouveau à l'IA : **Lire ici**

AVIS des IEN devaient être formulés via l'application i-Prof, du 8 au 26 avril 2019. Vous pourrez alors consulter cet avis sur I-PROF à ces dates. A ce jour ils n'y sont pas. Le SNUipp-FSU est intervenu.

Fiche syndicale de suivi et notre dossier [ici](#)



**Modèle de recours pour une éventuelle contestation de l'avis de l'an dernier [ici](#)
Copie au SNUipp-FSU**



SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook



CALCULEZ votre retraite: <http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

PROLONGER SON ACTIVITÉ APRÈS LA LIMITE D'ÂGE : ATTENTION !

Pour les ex-instituts devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge"(60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension est important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux.

Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre la limite d'âge.

Ce prolongement d'activité n'est possible que dans la limite de 10 trimestres au delà de la limite d'âge du corps d'origine.

Lire la suite et modèle de lettre

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr> -

Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice - Tél :
04 92 00 02 00 - Fax : 04 93 35 75 52

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos

